



**SYNDICAT MIXTE  
DES ZONES D'AMENAGEMENTS TOURISTIQUES  
CONCERTES DE MOLIETS ET MAA**

**DECISION PORTANT APPROBATION DE LA PROPOSITION DE LA SATEL  
relative à une prestation de maîtrise d'œuvre pour des travaux de  
rénovation du restaurant du Club House du golf de Moliets**

**Le Président du Syndicat Mixte des zones d'aménagements touristiques concertés de  
Moliets-et-Maâ,**

VU l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 20 septembre 2021 donnant délégation au  
Président du Syndicat Mixte en matière de marchés publics,

VU la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage conclue le 25 juin 2013 entre le Syndicat  
Mixte et la Société d'aménagement des territoires et d'équipement des Landes (SATEL) pour  
la réalisation de travaux de rénovation concernant le patrimoine immobilier de la station  
touristique de Moliets et ses avenants,

VU le bon de commande n° 10 relatif aux travaux urgents sur le patrimoine immobilier du golf  
de Moliets,

VU la proposition de la SATEL en date du 5 octobre 2022,

**DECIDE :**

- d'approuver la proposition de marché de maîtrise d'œuvre présentée par la SATEL selon  
les caractéristiques suivantes :
  - **Attributaire** : SAS IS ARCHITECTE – 7 rue d'Eyrose – 40100 DAX
  - **Missions confiées** : Missions de maîtrise d'œuvre pour des travaux de rénovation du  
restaurant du golf de Moliets comprenant une phase « Etudes » (complément de  
relevé d'état des lieux, plans et proposition de choix de matériaux et coloris, rédaction  
des CCTP et établissement des quantitatifs), une phase « Assistance en matière de  
contrats de travaux » (analyse des offres des entreprises) et une phase « Travaux »  
(direction des travaux et parfait achèvement : 4 visites sur site suivi d'un compte-  
rendu).
  - **Montant total HT** : 4 100,00 € HT se répartissant comme suit :
    - **Phase « Etude »** : 2 200,00 € HT ;
    - **Phase « Assistance pour les contrats de travaux »** : 500,00 € HT
    - **Phase « Travaux »** : 1 400,00 € HT
- et d'autoriser la SATEL, mandataire du Syndicat Mixte, à signer ledit marché et à le notifier  
au titulaire.

Fait à Mont-de-Marsan, le **12 OCT. 2022**

Le Président du Syndicat Mixte,

Xavier FORTINON